



## **CLéA V2**

Formation

L'action CléA permet aux Normands en recherche d'emploi de valoriser et certifier l'ensemble des connaissances et compétences professionnelles, qu'un individu, quel que soit son métier ou son secteur, doit maîtriser afin de favoriser son employabilité et son accès à la formation professionnelle.

### **Quels sont les objectifs du dispositif ?**

Cette évaluation permet au stagiaire

- de reprendre confiance en identifiant les compétences déjà détenues
- d'identifier ses besoins en formation pour développer celles qui ne le sont pas
- d'attester ou de certifier de ses compétences dans le cadre d'une recherche d'emploi directe ou d'une poursuite en formation,
- d'obtenir une première certification

Elle évalue 7 domaines de compétences, 28 sous domaines :

- français ;
- mathématique ;
- communication numérique ;
- travail en équipe ;
- autonomie et réaliser un objectif individuel ;

- apprendre à apprendre;
- gestes et postures et le respect des règles d'hygiène, de sécurité et environnementales élémentaires.

A l'issue de l'évaluation, si la majorité des sous domaines est maîtrisé, la certification peut être obtenue. Sinon, un plan d'actions est élaboré pour développer les compétences non validées. Une deuxième évaluation peut être réalisée sur les domaines non validés, dans un délai de 5 ans.

L'évaluation repose sur des mises en situation concrètes en lien avec le vécu du stagiaire, dans une logique professionnelle.

## **Quelle est la durée de la formation ?**

L'évaluation CléA se déroule en 7h environ mais cette durée peut être adaptée aux besoins des stagiaires.

## **Quels sont les bénéficiaires du dispositif ?**

Le dispositif CléA s'adresse aux résidents de la Région Normandie :

- **Sans emploi**
- **En recherche d'emploi** (inscrits ou non à Pôle-Emploi)
- **occupant un emploi à temps partiel,**
- **salariés en insertion** conformément au cadre d'intervention du dispositif formation des salariés en insertion.

## **Quelles sont les modalités d'accès ?**

Le bénéficiaire s'adresse, au choix :

- à son conseiller Pôle Emploi, Mission Locale, Cap Emploi, PLIE ou son référent social pour être orienté vers un organisme de formation prestataire,
- à son organisme de formation,

- à l'un des organismes de formation prestataire de l'action CLéA

## **Comment trouver un organisme qui propose CLéA ?**

CARTE CLéA

## **Qui prend en charge le coût de la formation ?**

### **Coûts pédagogiques**

Les coûts pédagogiques ainsi que les frais liés au passage d'une certification sont pris en charge par la Région Normandie.

### **Rémunération du stagiaire**

Ce dispositif n'ouvre pas droit à rémunération.

Si l'action CléA est réalisée durant un parcours de formation ouvrant droit à rémunération (Savoirs Essentiels, #Avenir...) la rémunération est maintenue pendant l'action CléA.

Plus d'informations ici :

[L'accompagnement financier de la formation V2](#) [Lire la suite](#)

## **Qui contacter pour avoir plus d'informations ?**

### **Numéro Gratuit Parcours Métier**

Vous avez encore des questions ? Contactez le numéro gratuit Parcours Métier ! Des conseillers vous répondent sur toutes les questions relatives aux dispositifs de formation et d'orientation de la Région Normandie, du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 14h à 17H (jeudi : après-midi uniquement).

0 800 05 00 00